



# Le Rapide

**De la Beaurivage**

**Municipalité de Saint-Gilles**

Jeudi, le 30 mars 2023

## AVIS PUBLICS – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLICS est par les présentes donné par la soussignée, M<sup>me</sup> Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire de la municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 17 avril 2023 à 20 h 00, à la salle du Conseil. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### Demande N<sup>o</sup>. 1

La demande concerne le lot 5 598 955 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 300 rue de Grenat. Le demandeur Monsieur Marc-Antoine Croteau a fait une demande de dérogation mineure, dérogeant au règlement de zonage 363-08. Cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage en cour avant sur la rue Bouffard, situé à 3.6 m. au lieu de 7,0 m. de la ligne de lot avant. Le garage sera construit au même endroit que le cabanon existant autorisé par dérogation mineure.

### Demande N<sup>o</sup>. 2

La demande concerne le lot 3 840 146 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 216 Domaine Saint-Pierre. Les demandeurs Monsieur Marc- André Fortin et Madame Laura Métivier ont fait une demande de dérogation mineure, dérogeant au règlement de zonage 363-08. Cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage en cour avant, situé à 26.39 m. au lieu de 36.31 m. de la ligne de lot avant.

### Demande N<sup>o</sup>. 3

La demande concerne le lot 4 090 768 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 1305 rue Principale. Le demandeur Monsieur Julien Flamand a fait une demande de dérogation mineure, dérogeant au règlement de zonage 363-08. Cette demande a pour but de construire une résidence multifamiliale en portant la hauteur maximale permise à 12,2 mètres au lieu de 10,5 mètres. Réduire la marge de recul arrière à 2.3 mètres au lieu de 9.0 mètres.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes, communiquez avec M<sup>me</sup> Claudine Fontaine au 418 888-3198 ou par courriel à : [cfontaine@stgilles.net](mailto:cfontaine@stgilles.net).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 17 avril 2023.

Donné à Saint-Gilles, ce 30<sup>e</sup> jour de mars 2023

---

Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire  
Municipalité de Saint-Gilles

# TDJ L'ESCOUADE

## TARIFICATION 2023

### TEMPS PLEIN 5 JOURS

#### AVEC SERVICE DE GARDE

1er enfant: 375.00\$

2ème enfant: 337.50\$

3ème enfant et suivants: 318.50\$

### TEMPS PARTIEL 3 JOURS

#### AVEC SERVICE DE GARDE

1er enfant: 335.00\$

2ème enfant: 301.50\$

3ème enfant et suivants: 284.75\$

### TEMPS PLEIN 5 JOURS

#### SANS SERVICE DE GARDE

1er enfant: 255.00\$

2ème enfant: 229.50\$

3ème enfant et suivants: 216.75\$

### TEMPS PARTIEL 3 JOURS

#### SANS SERVICE DE GARDE

1er enfant: 235.00\$

2ème enfant: 211.50\$

3ème enfant et suivants: 199.75\$

### À LA SEMAINE

#### AVEC SERVICE DE GARDE

1er enfant: 85.00\$

2ème enfant: 76.50\$

3ème enfant et suivants: 72.25\$

### HORAIRE DU TERRAIN DE JEUX

9h00 à 15h30 ( dîner inclus)

### HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

6h45 à 9h00

15h30 à 17h30

Du 26 juin au 18 août 2023

**\*inscription dès la semaine prochaine\***

Pour plus d'informations :

418 888-3863 / courriel : [loisirs@stgilles.net](mailto:loisirs@stgilles.net)

<https://www.facebook.com/municipalitestgilles/>